

DELIBERATION N°45

<p>Accueils de loisirs 6/11 ans – conventions d'objectifs et de moyens avec les associations Maison Jacques Prévert, Maison des Jeunes / Maison pour Tous et ADDLE</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 33*

LE 1^{er} JUILLET DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 juin 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (question n°4 et questions n° 7 à n° 52.2), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (question n°4 et questions n° 7 à n° 52.2), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°37), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n° 27), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°21), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice (de la question n°1 à 3 et de la question n°5 à 6), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 3 et de la question n°5 à 6), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 38), M. MENARD Joël, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°28), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°20).

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. FALAIZE Hugues (de la question n°1 à 3 et de la question n°5 à 6), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n°38), M. MENARD Joël à Mme AUDIGOU Sabine, Mme SANOKO Barkissa à Mme EMO Céline (à partir de la question n°28), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (de la question n°1 jusqu'à la question n°20).

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que par une délibération précédente, il était proposé au conseil municipal d'adopter les nouvelles modalités d'organisation et de gestion de l'activité « accueil de loisirs » avec maintien du service public d'accueil pour les enfants d'âge maternel et soutien à l'organisation de cette activité en direction des enfants de 6 à 11 ans par les associations Maison Jacques Prévert, Maison des Jeunes/Maison pour Tous et ADDLE dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens.

Ces conventions conclues pour la période septembre 2010- septembre 2013 précisent notamment :

- les objectifs partagés par les acteurs de la communauté éducative qui participent à l'accueil des enfants sur le territoire de la Ville :
 - garantir l'égal accès de tous les enfants aux activités de loisirs
 - concourir à la lutte contre les inégalités sociales
 - favoriser la découverte de nouvelles activités
 - respecter les rythmes et besoins des enfants
 - répondre aux besoins sociaux d'accueil et de garde ainsi qu'aux besoins d'activités organisées pour l'ensemble des enfants
 - favoriser l'autonomie, la citoyenneté et l'implication des enfants et de leur famille

- les quartiers concernés par association
- les conditions de mise à disposition de personnels et de locaux pour le déroulement des activités
- les modalités d'évaluation
- le montant et les conditions de versement de la subvention

Considérant l'avis formulé par la commission n° 4 réunie le 22 juin 2010,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations suivantes pour l'organisation des accueils de loisirs en direction des enfants de 6 à 11 ans à partir du 1er septembre 2010 : Maison Jacques Prévert, Maison des Jeunes/Maison pour Tous et ADDLE.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, la proposition ci-dessus, par :

☞ **33 voix « pour » (groupe des élus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A Venir, groupe des élus Verts, « groupe Centriste », M. Jean-Claude Chauvière – Conseiller Municipal indépendant),**

☞ **5 « abstentions » (groupe « Dieppe Ensemble »),**

☞ **M. Bernard BREBION ne participe pas au vote.**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe des services

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire